



Voies
Navigables de
France

Déclaration préalable CFDT-VNF au CA du 15 octobre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs de la direction,
Cher(e)s Collègues,

La CFDT-VNF, organisation syndicale majoritaire de VNF, tient à exprimer dès maintenant ses réflexions et ses inquiétudes quant au contexte politique et institutionnel dans lequel évolue aujourd'hui l'établissement Voies Navigables de France.

Un cadre politique instable, des engagements fragilisés

L'instabilité politique nationale brouille la lisibilité des choix publics et fragilise d'autant plus la confiance, y compris celle des personnels de VNF, attachés au service public de la voie d'eau.

Lors de la révision triennale 2024-2026 du **Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)**, une trajectoire stable des effectifs avait été actée. Pourtant, dès 2025, une compression de 38 ETPT a été imposée, remettant en cause la parole donnée et la crédibilité du contrat.

Cette entorse crée un précédent dangereux et illustre la dérive d'un modèle budgétaire soumis à des ajustements permanents. La préparation du budget 2026 fait craindre de nouvelles réductions d'effectifs et de moyens, au détriment de la capacité opérationnelle, de la qualité de service et de la motivation des personnels.

La CFDT-VNF demande un budget lisible, stratégique et sincère, permettant au Conseil d'administration de hiérarchiser clairement les engagements de VNF et d'assumer, en toute transparence, ce qui devra être différé faute, à minima, du respect des engagements du COP.

La CFDT-VNF alerte sur le fait qu'un modèle financier et RH soumis à des ajustements permanents finit par fragiliser la capacité opérationnelle, accroître la charge de travail et éroder la confiance collective.

Un réseau sous pression

Le rapport sur les arrêts et restrictions de navigation sur le réseau met en lumière l'aggravation des impacts climatiques : étiages, crues, infrastructures fragilisées. Le nombre d'avaries touchant notre infrastructure augmente et bouscule dans les territoires. Les priorités du dernier **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, voté fin 2024, ne sont-elles pas déjà obsolètes ?

Comment maintenir un réseau de plus en plus vulnérable, avec moins de moyens et moins de personnel ? Ces contradictions alimentent le doute, la démobilisation des équipes et interrogent sur la façon dont s'opèrent les choix et arbitrages résultant de toutes ces contraintes.

La Loi Didier, programmée à l'ordre du jour, sera pour nous l'occasion de souligner à nouveau l'incohérence des moyens avec des objectifs de plus en plus ambitieux et nombreux.

Des réorganisations internes à piloter avec cohérence

En parallèle, VNF est engagé simultanément dans deux chantiers majeurs :

- **Acte I** : modernisation du réseau et rationalisation des sites ;
- **Acte II** : refonte des filières métiers et réorganisation des services supports.

Ces transformations, déjà complexes, mobilisent fortement les personnels et nécessitent un pilotage clair, des marges d'adaptation et un cadrage budgétaire stable. Elles ne peuvent réussir que si elles s'inscrivent dans une stratégie globale cohérente, fondée sur la confiance et la visibilité.

Une réforme institutionnelle aux conséquences majeures

À ces défis internes s'ajoute la circulaire du 5 septembre 2025 prise dans le prolongement des décrets du 30 juillet sur la réforme de l'action territoriale de l'État et qui renforce considérablement le rôle des préfets.

Si ces prérogatives préfectorales sont exercées de manière intrusive, elles fragiliseraient la sécurité juridique des décisions de VNF et cela pose donc questions quant à l'autonomie et la cohérence de pilotage de VNF :

- Dans quelle mesure notre autonomie stratégique sera-t-elle préservée, si le préfet de territoire peut influer, voire faire reconsiderer certaines décisions internes (structures, sites, choix d'investissement locaux) ?
- La consultation préalable du préfet sur les nominations des directions territoriales ou modifications d'affectation va potentiellement ralentir les processus internes ou susciter des conflits de compétence.
- Le préfet, en tant « qu'interlocuteur unique » de l'État dans le territoire et garant de « l'unité de la voix de l'État », pourrait restreindre la marge de manœuvre de VNF dans ses relations avec les collectivités, les acteurs économiques et les usagers.
- Enfin, la perspective de réexamens ou d'effets suspensifs des décisions territoriales par le préfet, si ceux-ci sont exercés de façon intrusive, fragilise la fiabilité juridique des décisions de VNF sur ses sites ou projets.

Pour un pilotage clair, autonome et respectueux des personnels

La CFDT-VNF demande solennellement que ce Conseil prenne acte de ces enjeux, et que les arbitrages budgétaires et RH de 2026 soient construits dans le respect des engagements du COP, avec des garanties pour la capacité d'autonomie opérationnelle de VNF. Il est impératif que les réformes internes ne soient pas instrumentalisées pour compenser des contraintes externes, mais s'inscrivent dans une dynamique de pilotage partagé, prévisible et respectueux des personnels.

En effet, les agents de VNF sont pleinement engagés dans leurs missions. Ils attendent en retour de la cohérence, de la stabilité et du respect de la parole donnée.

La CFDT-VNF restera disponible et mobilisée pour un dialogue social exigeant et constructif, au service d'un établissement fort et d'un service public de la voie d'eau durable.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élu(e)s CFDT-VNF au Conseil d'administration